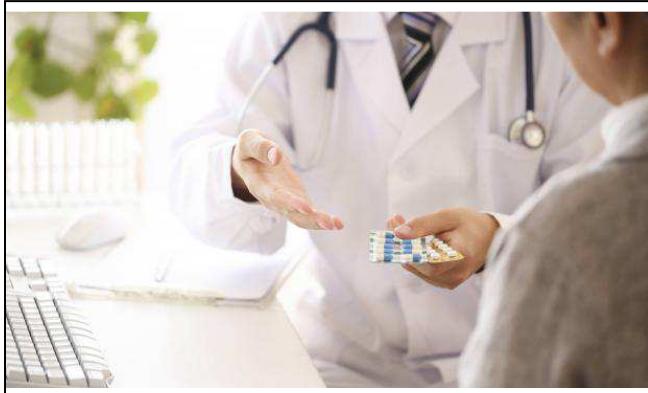


## Ouverture des données de santé. Les Français peuvent donner leur avis

Santé - Publié le 25/04/2016 à 11:10



Les internautes sont invités à commenter la future exploitation de masse de données personnelles dans le secteur médical. | Fotolia

Depuis vendredi et sur « faire-simple.gouv.fr », les internautes sont invités à commenter la future exploitation de masse de données personnelles dans le secteur médical.

Pour « **quels bénéfices** » et « **à quelles conditions accepteriez-vous** » de partager vos

données de santé, qui vont des prescriptions de médicaments aux remboursements de la Sécu en passant par le nombre de calories brûlées enregistré par les bracelets connectés ?

Voici la question à laquelle les internautes sont invités à répondre, jusqu'au 20 juin, sur le site « [faire-simple.gouv.fr](http://faire-simple.gouv.fr) », accessible depuis ce 22 avril. Cette « **grande consultation en ligne** » sur le « **big data** », lancée par le ministère de la Santé veut répondre à l'un des principaux objectifs de la loi santé portée par Marisol Touraine : « **l'exploitation et le partage des données de santé, dans le respect de la vie privée, pour tout acteur porteur d'un projet d'intérêt public.** »

**Open data, autorisations d'accès et garde-fous** Rendues au préalable anonymes, certaines de ces données (lire en encadré) devraient ainsi être mises en ligne en « **open data** », les autres nécessitant des autorisations d'accès délivrées par la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et autres garde-fous. Cette ouverture et cette exploitation de masses de données personnelles dans le secteur médical devrait permettre, entre autres exemples, de « **déetecter plus tôt l'émergence de maladies** » ou encore de « **mieux comprendre les liens entre santé et activité physique** », rappelle le ministère sur le site dédié à cette consultation 2.0.

« **Eclairer les enjeux du « big data »** » Une consultation qui doit ainsi permettre de promouvoir la mesure, tout en nourrissant « les travaux » du groupe de réflexion mis en place en septembre pour « **éclairer les enjeux du « big data »** ».

Et alors que la ministre Marisol Touraine « **souhaite mettre le numérique au service de la modernisation** » du système de soins avec sa « **stratégie e-santé 2020** » (qu'elle doit présenter prochainement, NDLR), dans un récent rapport, la Cour des comptes a fustigé le verrouillage actuel des données de santé gérées par l'assurance maladie. Elle a également dénoncé « **des failles de sécurité** ».

*La loi santé prévoit la création d'un gigantesque « **système national des données de santé** » (SNDS) rassemblant le système national d'information inter-régime de l'Assurance maladie (Sniiram) et le programme de médicalisation des systèmes d'information des hôpitaux (PMSI), soit 1,2 milliard de feuilles de soins, 500 millions d'actes médicaux et 11 millions d'hospitalisations par an. S'y joindront les causes de décès des collectivités territoriales, des données médico-sociales ainsi que d'un échantillon des données de remboursements des complémentaires santé.*